

**Partenariat pour prêt d'œuvres approuvé par délibération n°
et s'inscrivant dans le cadre de la programmation artistique
Polaris centre d'art**

FICHE D'EMPRUNT

Etablissement Emprunteur : POLARIS centre d'art	
Contact : : Catherine SORIA : 06 47 11 50 04 – catherine.soria@ampmetropole.fr	
Prêteur :	
Contact :	
<i>Le prêteur garantit que l'œuvre est libre de droits ou qu'il dispose des autorisations nécessaires pour en permettre l'exposition et le prêt à la Métropole Aix-Marseille.</i>	
Nom de l'exposition :	
Dates d'emprunt :	
Lieu(x) d'exposition des œuvres :	
Dates d'exposition :	
Artiste :	
Œuvres : <i>Titre, date, dimensions, matières, support, technique</i> (Attestation d'assurance clou à clou présentée pour tout enlèvement)	Valeur d'assurance
Total :	
Autorisation de photographe, de filmer l'œuvre :	
La Métropole Aix-Marseille est autorisée à photographier, filmer, reproduire et diffuser des images de l'œuvre, dans le cadre exclusif de la promotion, la documentation et la valorisation de l'exposition ou de l'événement. Cette autorisation s'applique sans limitation de support, y compris numérique et internet, pour la durée du prêt.	
Mention obligatoire de l'organisme prêteur :	
Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent emprunt sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données à caractère personnel liées aux prêts sont conservées pour la durée de l'emprunt. L'organisme prêteur dispose des droits d'accès, rectification, effacement, portabilité de ses données à caractère personnel et de limitation et/ou opposition au traitement de ses données.	
Les œuvres et matériel sont amenés par	
Date de retour et adresse des œuvres :	

Fait à Marseille, le
en deux exemplaires

La Présidente
de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le prêteur